

l'autorisation de poursuivre les rebelles jusque dans l'Empire, au cas qu'ils y cherchent un refuge. — La flotte que le duc avait rassemblée à Anvers, pour secourir l'île de Walcheren, mit à la voile le 21 avril (1), et alla, le même soir, jeter l'ancre devant Lillo, où il a ordonné la construction d'un fort destiné à la garde de ce canal. Le lendemain, elle poussa jusqu'à la pointe de Verland, où elle trouva la flotte ennemie en ordre de bataille. Don Sancho d'Avila la fit attaquer; mais, après une légère canonnade, les rebelles se retirèrent vers l'île de Birvliet. La flotte royale jeta l'ancre dans le même lieu que les ennemis avaient occupé, sans autre dommage que la perte de quelques soldats et marins, occasionnée par l'explosion d'un baril de poudre sur le vaisseau amiral. — Le 23 au matin, la flotte continua sa route, non sans avoir à lutter contre l'artillerie des rebelles, jusqu'à ce qu'elle fût devant la digue de Flessingue, où elle s'arrêta, afin de donner le temps aux bâtiments chargés de vivres d'entrer dans le canal. — Une pièce d'artillerie que les rebelles avaient tirée de Flessingue et placée sur la digue, causa beaucoup de mal à la flotte, et le temps devint si furieux et si contraire, qu'il était impossible aux vaisseaux de se gouverner. — Les ennemis, en ayant aperçu un que les vents avaient séparé des autres, l'attaquèrent avec onze des leurs. Malgré le secours que lui porta le vaisseau amiral, ce bâtiment tomba en leur pouvoir, après avoir perdu tout son équipage. — Trois autres bâtiments, ayant été poussés sur des bancs

(1) Cette date n'est pas exacte. Une lettre de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagne, gouverneur d'Anvers, écrite au duc d'Albe le 17 avril, contient ce qui suit : « Monseigneur, l'armée de mer, soubz la conduite du chastelain d'Avila, est partye ce matin, entre huict et neulf heures, et vat bien délibérée. Une hulque ha touché tout près de ceste ville, au tour de la rivière; celle-là devra attendre la seconde marée: ce qui pourra donner ung peu de retardement. »

Le rédacteur de la lettre du duc d'Albe paraît avoir confondu la date de l'arrivée dans le canal de Middelbourg avec celle du départ d'Anvers; en effet, on lit, dans une lettre du comte du Rœulx au duc, datée d'Axel, le 22 avril : « Monseigneur, je pense que Vostre Excellence serrat advertye que, li jour d'hier, nostre armée de mer passat à Middelbourg, à ce que nous poeulmes apparchevoir des dicques de ce quartier, sans perte de nuls bateaux. Nous les vîmes bien avant dedens le canal dudict Middelbourg. Les ennemys n'ont esté si braves que la première fois, et n'ont combattu aultrement que tiré en fuyant. »

Perrenot écrivait de même le 22 avril : « Ce matin, oultre ce qu'hier soir vint assez incertain, l'on nous affirme l'arrivée de l'armée de mer qui est partie de ce port, par-delà Ramekin, sans aultre dommaige, aians cédé les ennemis le passage. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

de sable, furent abandonnés par leurs équipages : les ennemis en prirent deux ; le troisième, que la marée avait fait venir à la côte, fut brûlé par les arquebussiers sortis d'Arnemuyden. — Un cinquième navire de la flotte royale passa aux ennemis, avec voiles déployées. — De leur côté, les rebelles, indépendamment de deux navires coulés à fond, perdirent beaucoup des leurs, tués ou blessés. — En résultat, la perte faite par le Roi a été peu de chose, auprès du ravitaillement de l'île de Walcheren (1), et Sancho d'Avila lui a rendu, en cette occasion, un signalé service.

Liasse 556.

1231. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 13 mai 1573.* Il envoie au Roi deux lettres de don Fadrique du 7, par lesquelles il apprendra le nouveau succès remporté sur les rebelles qui voulaient occuper les digues (2). — Parmi les morts, s'est trouvé ce coquin (*vellaco*) et traître d'Olivier (3), qui

(1) Middelbourg était réduite aux dernières nécessités. Dès le 2 avril, Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, et Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, qui y commandaient, écrivaient au duc d'Albe : « Nous sommes tellement espusez, que nous défautrons tous ensamble, si Dieu ne y remédie.....; nous voyans à présent en telle extrémité, que craignons fort que le secours n'arrivera tard, estant miracle manifeste le long temps que Dieu a estendu les vivres, qui pour le présent sont à l'extrême, et du tout au bout. »

Le ravitaillement opéré par Sancho d'Avila ne pourvut à ces nécessités que d'une manière insuffisante; la lettre ci-après du seigneur de Wacken au duc d'Albe en offre la preuve :

« Monseigneur, Vostre Excellence aura entendu l'arrivement de l'armée de mer d'Anvers en ceste isle de Walcheren, grâces à Dieu, dont avons sentu aulcun soulagement à noz extrémitéz; mais se peult facilement comprendre combien avant la provision qu'elle nous amène se pourra estendre, nous trovans jà réduictz auparavant au bout de toutes nécessitez, et n'amenans que ce que se a peu charger aux navires de guerre, dont encoires bonne partie est tombée entre les mains des ennemis. Par quoy est plus que nécessaire qu'il plaise à Vostre Excellence ordonner que, en toute diligence, toute nouvelle provision se face, et singulièrement de pouldre, car ceste armée n'en a amené que pour sa provision, et en sommes au bout. Et nous faillent tous les moyens tant d'une sorte que d'autre, dont jusques à présent nous nous sommes accommodez, et singulièrement argent, etc., etc... De Middelbourg, ce premier de may 1573. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(2) Voy. le n° 1229.

(3) Antoine Olivier, peintre, natif du Hainaut, principal auteur de la surprise de Mons en 1572. Le 26 février 1573, le duc d'Albe écrivit au conseil d'État la lettre suivante :

« Messieurs, j'ay eu quelque advis comment Anthoine Olivier seroit venu à Flissinghes, de la

fit entrer les Français dans Mons; le duc fait attacher ses membres à quatre pieux. — De son côté, Mondragon a obtenu aussi, près de Berghes, un avantage signalé sur les rebelles; il leur a tué 700 hommes, et ils ont perdu, depuis, trois ou quatre coquins principaux, qui étaient officiers dans l'armée du Roi, et avaient passé au prince d'Orange. — Si la guerre qui a lieu en ce pays, dit le duc, avait été faite contre un autre prince, elle serait déjà terminée; mais c'est une chose incroyable, que l'augmentation du nombre de ces traîtres, quoique tant d'eux aient déjà été mis à mort. — Saint-Martinsdyck, que les rebelles avaient occupé, a été repris.

Liasse 536.

1232. *Lettre de François Richardot, évêque d'Arras, de Martin Rithove, évêque d'Ypres, et de Jean, abbé d'Anchin, au Roi, écrite de .... le 13 mai 1573.* Les malheurs des Pays-Bas, le préjudice que souffre la religion, la perte de tant d'âmes, et, de plus, les grands dangers qui sont à craindre, les forcent, autant que le devoir de leur ministère et la foi qu'ils doivent à Dieu et au Roi,

part de Montgomery estant en Angleterre, afin de pouvoir estre assisté de quelque nombre de batteaux pour le transport du secours pour la Rochelle, que ledict Montgomery dresse et met ensemble audict Angleterre. Et, comme la perversité dudict Anthoine se descouvre journellement de plus en plus, et qu'il n'est pour faire bien en ce monde, et que partant convient chercher tous moyens possibles pour en tollir homme si pernicieux et pestifère, je me suis advisé que sera bien que faites dresser quelque escript par lequel ledict Anthoine soit abandonné à tous, avec promesse assurée de prémier celluy qui le pourra livrer vif de quatre mille florins, et mort deux mille, et faire imprimer ledict escript, si bon vous samble, et le publier ès lieux et endroitz où trouverez convenir le plus, etc. »

Un placard du 17 mars mit en conséquence à prix la tête d'Antoine Olivier, et en même temps celle d'Ewout Worst, natif de Zélande, « vulgairement appelé *le capitaine Woerst*, qui- » dam des principaux chiefz et conducteurs d'entre les pirates et voleurs de mer : » 4,000 carolus d'or étaient promis à celui qui livrerait vif l'un ou l'autre, et la moitié de cette somme, au cas qu'ils fussent morts.

Après le combat du 7 mai, où périt Antoine Olivier, le seigneur de Noircarmes fut requis par les bourgmestres d'Amsterdam d'attester l'identité du proscrit : ce qu'il fit, « pour l'avoir » veu et fort bien cognu pour tel; aussy, qu'il estoit tout souffisamment apparu, par les lettres et » commissions trouvées sur luy, que c'estoit luy, sans aultre. » La récompense de 2,000 carolus fut en conséquence demandée pour le soldat qui avait tué Olivier. (Lettre de Noircarmes au duc d'Albe, du 13 mai 1573.) Le duc, par acte du 20 juillet, ordonna au receveur des confiscations

d'écrire à S. M. : ils y sont encouragés d'ailleurs par ce que leur ont rapporté leurs prélats revenus d'Espagne, du désir du Roi de recevoir quelquefois des lettres sur les affaires des Pays-Bas. — Persuadés que, selon l'amour qu'il porte à ses sujets, le Roi pourvoira aux maux de ces provinces, aussitôt qu'il les connaîtra, qu'il en aura approfondi les causes, et qu'il se sera enquis des moyens d'y remédier, ils le supplient de charger des hommes de bien et de rang, et quelques-uns de ses ministres, de l'en informer librement et sans dissimulation aucune. — Ils le supplient, en second lieu, pour l'amour de Jésus-Christ, puisque la guerre a été entreprise par un motif aussi juste que celui de réduire les hérétiques, d'ordonner qu'elle se fasse sinon saintement, au moins chrétiennement, et qu'on tienne dans l'obéissance les soldats, tant ceux du pays que les étrangers, afin qu'ils n'offensent, par leurs péchés, ni la chrétienté ni leurs consciences : car, vivant de pillages et dans une licence effrénée, entraînés aux adultères et à de grossières impudicités, ils provoquent la colère de Dieu, et un grand nombre d'entre eux meurent dans les combats sans pénitence, et encourrent ainsi la damnation éternelle. En outre, les laboureurs sont exaspérés de leurs insolences, et l'oppression qu'ils endurent les pousse au désespoir. — En troisième lieu, les prélats d'Arras, d'Ypres et d'Anchin supplient le Roi de faire sentir les effets de sa clémence accoutumée à ceux de ses sujets des Pays-Bas qui sont catholiques, qui lui ont toujours été fidèles (et le nombre en est infini), de telle sorte que, pour les délits des hérétiques et de quelques autres hommes pervers, mêlés aux catholiques dans un même endroit, ils ne soient pas dépouillés de leurs biens, ou privés de la vie; et ne voient pas leurs femmes et leurs enfants maltraités, comme on dit que cela est arrivé à Malines, à Naerden et ailleurs. Les excès et la licence intolérable des soldats ont souvent porté à la révolte les populations catholiques. — Ils terminent, en suppliant le Roi de recevoir leurs avertissements avec bénignité (1). (*Latin.*)

Liasse 556.

d'Amsterdam, Cornille Quiryms, de payer ladite somme aux bourgmestres, au profit des deux enseignes de bourgeois de cette ville.

Quant au capitaine Worst, suivant une lettre de d'Assonleville au secrétaire Berty, du 18 mai 1573, il mourut de maladie la nuit de Pentecôte précédente, c'est-à-dire la nuit du 9 au 10 mai. (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXXVII.

1233. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 14 mai 1573.* Il envoie au Roi un mémoire tendant à justifier la manière dont il a procédé, ainsi que le conseil des Troubles, relativement aux biens des condamnés et proscrits, et aux actions prétendues sur ces biens par des corporations ou des particuliers.

Liasse 535.

1234. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 15 mai 1573.* Le président Tisnacq est mort subitement à Bruxelles (1). — Pour ne donner

(1) Charles de Tisnacq, qui, depuis son retour d'Espagne, remplissait la charge de chef et président du conseil privé, mourut le 17 avril. Voici la lettre par laquelle le président Viglius en donna avis au duc d'Albe; elle est datée du 18 :

« Monseigneur, retournant hier soir M. le président Tisnacq du privé conseil en sa maison, en bonne disposition, fut soudainement atteint d'apoplexie, perdant au mesme instant la parole, et est demeuré en tel estat jusques à douze heures en la nuict, ayant lors pleu à Dieu le prendre à sa part : dont je suis fort marry, pour avoir perdu le Roy et le pays, en luy, ung bon serviteur, et ceulx du conseil sa bonne assistance. Je prie à Dieu luy faire mercy.

» Je n'ay voulu faillir d'en advertir incontinent Vostre Excellence, et dire jointement à icelle qu'il sera besoing qu'elle ordonne que les sceaulx de Sa Majesté (qu'estoient en la garde dudict seigneur) soyent mis en la main de quelcung du conseil, jusques à ce que Sadicte Majesté y ayt pourveu; et supplie à Vostre Excellence qu'elle ne m'en charge, ny pour peu, ny pour beaulcoup de temps, et qu'il plaise à icelle m'en excuser, pour estre tout débile et pressé de passions causées par mon indisposition, qu'en vérité je ne m'y sauroye employer, ne pouvant mesmes aulcunes fois, sinon à grand'peyne, faire ce que dépent de la charge que j'ay, tant pour la difficulté que j'ay de parler, que pour ne sçavoir cheminer, tellement que j'ay assez à faire de me maintenir en vye. »

Le duc d'Albe répondit à Viglius, le 20 avril, qu'il ne voyait que lui à qui pût être confiée la garde des sceaux, jusqu'à ce que le Roi eût donné un successeur à Tisnacq; il le pria de ne pas s'y refuser : « car, lui dit-il, ce n'est point pour vous en donner peine et travail, desquelz mon intention est que doyez estre entièrement excusé et deschargé, ains seulement que, ayant la garde desdits sceaux, le conseiller d'Indelve fait le travail de la visitation et rapport des pièces et despesches, pour après estre scellées en vostre présence, selon que luy escrips présentement. »

Viglius se résigna, mais en suppliant le duc que ce fût pour peu de temps : « car, certes, lui écrivit-il le 23 avril, je sentz évidamment ma déclination, par l'indisposition qui me travaille continuellement, n'ayant plus l'esprit si vif, ny tel usage de mes membres, comme seroit nécessaire pour les actions qui sont requis pour satisfaire, d'ores en avant, aux offices qui incombent à mon estat. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

Tisnacq avait épousé Catherine Boisot, qui mourut le 24 mai 1598. Il en eut un fils, Charles

à personne de droit à la charge qu'il remplissait, il n'a voulu en confier les fonctions qu'à Viglius. — On le presse de pourvoir aux vacances dans le conseil privé, et l'on a raison, car ce conseil n'a plus que trois membres, dont un est occupé en Frise. Mais en cette affaire il y a beaucoup à considérer, et c'était même un des points principaux dont il se proposait d'entretenir verbalement le Roi. — Du conseil privé et du conseil d'État naissent tout le bien et tout le mal qui se font aux Pays-Bas; or l'un est animé d'un aussi mauvais esprit que l'autre. Ils ne se proposent, probablement, pour objet que de tenir le Roi en tutelle, afin qu'il ne puisse rien faire sans la volonté des indigènes, comme le prétendaient le comte d'Egmont, le prince d'Orange et consorts. — Si le Roi veut être seigneur des Pays-Bas, il faut que cela soit changé, et l'on n'y parviendra qu'en introduisant des Espagnols dans les deux conseils, ou des Espagnols et des Italiens avec eux. — Le duc n'a pas proposé au Roi de pourvoir successivement aux vacances dans le conseil privé, afin que les choses en viennent au point qu'il puisse nommer d'un coup à toutes les places de ce corps: en faisant ces nominations successivement, ceux qui restent gâtent ceux qui entrent, comme il arrive, lorsqu'on jette une cruche de bon vin dans un tonneau de vinaigre, qu'il devient vinaigre lui-même (1); il a voulu, en un mot, que cette secte ancienne (il ne saurait l'appeler autrement) (2) cesse d'exister, soit que les dogmatiseurs qui la composent viennent à mourir, soit qu'on les place ailleurs. — Le chef de tous, continue le duc, est Viglius: c'est lui qui leur fait la leçon, qui leur montre le chemin qu'ils doivent suivre; et, comme il a son neveu (3) près de V. M., cela lui donne ici sur eux une très-grande autorité. — Viglius venant à manquer, son neveu n'étant pas envoyé ici, et d'Assonleville étant, d'une ou d'autre manière, écarté du conseil, les deux autres conseillers qui resteront ne sont gens à faire obstacle en rien. V. M. pourra donc d'un coup organiser ce conseil, en y introduisant, comme je l'ai dit, des

de Tisnacq, chevalier de l'ordre de Calatrava et lieutenant de la cour féodale de Brabant, et une fille, nommée aussi Catherine, qui épousa Jean de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Selles.

(1) ..... *Yendo los poniendo poco á poco, los que están gastan á los que entran, que es como hechar un jarro de buen vino en cuba de vinagre, que lo convierte luego en vinagre.....*

(2) ..... *Esta secta antigua, que no la quiero llamar de otra manera.....*

(3) Hopperus.

» Espagnols et des Italiens, et en y nommant des gens de ce pays qui soient d'un  
 » caractère facile et sans capacité. De cette façon, les Espagnols et les Italiens  
 » seront ceux qui gouverneront le tout (1). » — Quant à la présidence, le duc  
 propose le président de Flandre (2), dont il eut à se louer dans le conseil des  
 troubles; qui a d'ailleurs le mérite, à ses yeux, d'être très-avancé en âge. Sous  
 lui, le Roi pourra faire entrer dans le conseil les personnes qu'il jugera conve-  
 nable, et, comme il n'a pas à vivre longtemps, une de ces personnes pourra  
 prochainement le remplacer. — Le duc sait bien que tout le monde se rira de  
 cette nomination; mais elle convient au service du Roi. Il est toutefois d'avis  
 que le Roi ne la fasse pas de suite, mais qu'après avoir vu la lettre qu'il lui écrit  
 en français sur la mort de Tisnacq, il réclame de lui une liste de candidats pour  
 la place vacante : il a déjà demandé le sentiment du conseil à cet égard. — Il  
 ne s'étonne pas qu'on dise au Roi qu'il n'exécute point ses ordres, puisqu'on  
 les lui cache. S. M. lui écrivit le 25 septembre de l'année passée au sujet de  
 d'Ennetières; on ne lui a remis cette lettre que le 18 avril de l'année courante (3).  
 — Il se montre toujours contraire à d'Ennetières, « parce que, dit-il, indé-  
 » pendamment de ce qu'il ignore la langue (espagnole), il a quelque petite  
 » chose, selon l'expression de don Alonso Henriquez, c'est-à-dire qu'il est fou,  
 » et qu'il l'a été deux fois tout à fait, ayant voulu la première fois se couper la  
 » gorge : en outre, il ne garde aucun secret, et le contenu de toutes les dépêches  
 » que V. M. m'envoie est connu ici du public avant que j'en sache rien (4). »

Liassé 556.

1255. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 mai 1575.*

Dans un placard qu'il a fait publier, il a statué qu'un exemplaire de tous les

(1) ..... *Y de un golpe podrá V. M. ordenar este consejo y poner, como digo, Españoles y Italianos, y de acá tales personas que no tengan mas que bondad sola, sin buscarles habilidad para los negocios. Con esto los Españoles y Italianos que V. M. quisiere meter, serán los que gobernarán el consejo.*

(2) Jacques Martins ou Martens, nommé par Charles-Quint, le 26 février 1545 (1546, n. st.), conseiller au conseil de Flandre; fait président de ce conseil par Philippe II, en 1558. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions le 6 mars 1574. (Comptes de la recette générale d'Oost-Flandre, aux Archives du Royaume.)

(3) L'observation qu'il fait ici paraît être relative à une lettre que le Roi adressa au président Tisnacq, au sujet de la nomination de d'Ennetières comme secrétaire du conseil privé.

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXXVIII.

livres qui s'imprimeront sera déposé à la bibliothèque royale qui s'érige à Anvers (1). Il demande au Roi s'il ne serait pas bon de prescrire la remise d'un second exemplaire pour la bibliothèque de l'Escurial.

Liasse 536.

1236. *Lettre de Julian Romero au duc d'Albe, écrite du camp devant Harlem, le 25 mai 1573.* Il lui rend compte des travaux faits pour s'approcher du corps de la place, et de la destruction des corps de garde que les assiégés avaient au dehors. — Au moyen des dispositions qui ont été prises, nul ne peut plus entrer dans la ville; mais, jusqu'ici, les assiégés sont parvenus à en sortir, pour aller joindre la flotte, en passant au milieu des forts de l'armée royale, et en sautant plus de cent fossés, dont quelques-uns ont une largeur d'au delà d'une pique et demie (2). — Ceux qui parviennent ainsi à sortir emportent deux ou trois pigeons; arrivés au lieu où est leur flotte, ils écrivent ce

(1) Il y a un placard du 19 mai 1570, qui est probablement celui dont parle ici le duc d'Albe. Ce placard crée et institue « un prototypographe ou premier typographe, pour avoir superintendance sur le fait de l'imprimerie; autorité d'examiner et approuver les maistres et ouvriers de l'imprimerie de tous les pays de par-deçà, et de leur donner lettres de leur ydonéité, selon leurs facultés. » Il prescrit, pour l'exercice de l'imprimerie, une foule de règles, toutes plus rigoureuses les unes que les autres. Il statue ensuite que l'imprimeur, ayant achevé l'impression d'un livre, devra, avant de le distribuer ou mettre en vente, en porter un exemplaire aux commissaires ecclésiastiques qui auront examiné et approuvé le manuscrit, afin qu'ils le collationnent; que cet exemplaire, revêtu de la signature desdits commissaires, sera envoyé au gouverneur général, qui fera taxer, par le conseil privé, le prix auquel il pourra être vendu; et le législateur ajoute: « Lequel livre, ainsi collationné, sousigné et taxé, sera envoyé au prototypographe, pour le garder et mettre en dépost en quelque lieu pour ce assigné de nostre part, et demeurera ledict livre comme original, afin de faire collation et comprobation d'iceluy, quant le cas le requerra. »

On sait que ce fut le célèbre Christophe Plantin qui fut revêtu des fonctions de prototypographe ou architypographe. Sa commission est du 10 juin 1570: elle lui donne « plain povoir, auctorité et mandement especial de tenir, exercer et déservir doresnavant ledict estat; d'avoir bon et soigneulx regard sur le fait de l'imprimerie, ensemble sur la conduycte des chiefz et maistres imprimeurs, leurs compaignons audict mestier, tireurs, correcteurs et autres ouvriers d'imprimerie,..... à telz gages et traitement que pour ce luy seront taxéz et ordonnez, et, au surplus, aux honneurs, droiz, prééminences, franchises et libertez y appartenans. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(2) ..... *Mas anchos de picà y media.*



dont ils veulent donner avis aux assiégés, l'attachent aux pattes des pigeons, et délivrent ceux-ci, qui aussitôt retournent à leur pigeonnier. C'est par ce moyen que les assiégés sont informés de tout ce qui se passe (1). — Ils ont fait faire, pour franchir les fossés, une grande quantité de bâtons, très-légers et gros, et plus longs que des piques : ces bâtons ont en haut un fer, comme les piques, et, en bas, un morceau de bois de la grandeur d'un petit plat, afin qu'ils ne s'enfoncent pas dans la boue (2). — Don Fadrique, voulant empêcher ces sorties, a ordonné qu'il soit fait une tranchée, avec un large fossé en avant, qui rendra le passage impossible.

Liasse 556.

1237. *Lettre de don Fadrique de Tolède au duc d'Albe, écrite du camp devant Harlem, le 30 mai 1573.* Le mardi 26, au soir, le comte de Boussu vint au camp, et, la nuit suivante, arrivèrent les vingt et un vaisseaux que don Fadrique avait fait armer à Amsterdam, pour les joindre à ceux qui étaient déjà rassemblés. — Toute la journée du mercredi et une partie de la nuit furent employées à distribuer à la flotte les vivres, la poudre et les autres munitions, à embarquer douze enseignes d'infanterie espagnole, une de Hauts-Bourguignons, trois de Bas-Allemands et douze de Wallons. — Le jeudi à quatre heures du matin, Boussu, après une longue conférence avec lui, commença à faire sortir ces navires du canal, et, comme il est si étroit qu'un vaisseau seulement peut y passer à la fois, il fallut jusqu'à neuf heures pour que la flotte tout entière fût dehors et en ordre. — Les rebelles avaient la leur divisée en deux parties : aussitôt qu'ils eurent aperçu les navires du Roi, ils se réunirent et s'avancèrent, faisant mine de combattre. — Chacune des deux flottes s'efforça alors de gagner le vent. — Pendant qu'elles manœuvraient dans ce but, don Fadrique ordonna au baron de Chevreaulx (3) et à M. de Licques d'aller,

(1) *La manera que tienen los que salen para avisar, es llevar dos ó tres palomas, y como llegan á su armada, escriben lo que tienen qu'escrivir, y atanlo á la paloma, y sueltanla, y luego ella se viene á su querencia, y así tienen los avisos.*

(2) *Tienen hecha gran cantidad de palos para saltar, que son muy ligeros y gordos, y mas largos que picas, y al cabo con un hierro como pica, y abajo un palo del grandor de un platillo pequeño, para que no se hunda en el lodo que ay en los fosos, y desta manera saltan.*

(3) Henri de Vienne, baron de Chevreaulx, récemment arrivé de la Franche-Comté, et fait colonel de 1,000 arquebusiers bourguignons. Par commission du 31 octobre 1573, le duc d'Albe

avec 400 arquebusiers de leurs régiments, s'emparer des forts occupés par l'ennemi le long de la Spaar, et au capitaine Artajona, qui était dans le fort du Romerillo, d'attaquer, avec 200 arquebusiers espagnols, ceux que les rebelles avaient de son côté. — En même temps, du fort de la Goulette, où il se trouvait, don Fadrique fit sortir de l'infanterie espagnole et allemande, pour se réunir aux autres corps. — Tous se conduisirent si bien, que les ennemis évacuèrent les forts et se jetèrent, les uns dans un autre fort plus rapproché de la mer, les autres à l'eau, où quelques barques de leur flotte vinrent les recueillir. — Les troupes royales entouraient déjà le fort où ils s'étaient retirés, lorsque Boussu, ayant gagné le vent, attaqua leur flotte, et la força de prendre la fuite, après une légère résistance. — Il les suivit jusqu'à ce qu'ils se fussent réfugiés, partie dans le canal qui conduit à Tergow, partie dans le canal qui va à Leyde; il y serait entré après eux, mais il en fut empêché par des retranchements qu'ils avaient faits pour garder ces passages. — Il revint donc, ayant pris 20 navires des rebelles et tué une partie de leurs équipages. — La flotte ennemie a beaucoup souffert : outre les bâtiments qu'elle a perdus, il y en a eu d'autres, en grand nombre, qui ont été poussés à la côte, d'autres encore qui, pour fuir plus rapidement, ont jeté dans les flots leur artillerie. — Tandis que les navires du Roi donnaient la chasse à ceux des ennemis, Julian Romero, d'après les ordres de don Fadrique, mit garnison dans tous les forts abandonnés par ces derniers, et se présenta ensuite devant celui où ils s'étaient retirés, au nombre de deux compagnies, non compris les gens qui le gardaient. — Les ennemis ayant demandé à parlementer, Julian Romero leur accorda la vie sauve et des passeports, sous la promesse de ne servir jamais le prince d'Orange. — Dans ce fort et dans les autres pris sur les rebelles, il y avait une excellente artillerie de fer et une demi-coulevrine de métal, qu'ils avaient apportée de Tergow, la plus belle qui se puisse voir (1). — Les forts étaient donc au nombre de sept, sans compter beaucoup de retranchements et de défenses; il y avait aussi plusieurs barques portant chacune deux pièces de fer et de bronze, dont les rebelles se servaient,

le nomma mestre de camp général de tous les gens de guerre, tant à pied qu'à cheval, espagnols, wallons, allemands et autres, logés en Hollande, depuis Alckmaar jusqu'à Harlem. (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) *La mas linda que se puede ver.*